



L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

Monsieur François Hollande
Président de la République Française

Palais de l'Élysée
75 rue du Faubourg Saint-Honoré

75008Paris

Paris, le 20 janvier 2014

Monsieur le Président de la République,

Votre engagement en faveur de la transition énergétique, exprimé lors des conférences environnementales, a été salué par la filière de l'efficacité énergétique. Désormais, pour joindre les actes aux discours, il faut que votre gouvernement soutienne la mise en place d'un objectif obligatoire pour l'efficacité énergétique dans le cadre du Paquet Energie Climat Européen 2030 : c'est une condition indispensable pour réaliser le facteur 4 à l'horizon 2050.

Le secteur du bâtiment représente plus de 40% de la consommation d'énergie en France comme en Europe. Il s'agit du plus important gisement d'économies d'énergie techniquement et économiquement accessible. C'est donc la plus importante ressource énergétique de notre pays, un puissant moteur économique tant en termes d'emplois que d'activités industrielles non délocalisables et une forte contribution à l'indépendance énergétique de la France.

Les engagements de la France ne sont pas en adéquation avec vos annonces du fait du retard de transposition de textes communautaires et du contenu de la notification auprès de la Commission Européenne dans le cadre de la directive efficacité énergétique en décembre dernier.

L'Etat français doit aussi notifier à la Commission européenne en avril 2014 la feuille de route à long terme de la rénovation énergétique des bâtiments dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Efficacité Energétique. La France a l'opportunité de prendre des décisions ambitieuses et pérennes pour le parc construit et de lancer une dynamique du secteur à l'instar de ce qui s'est fait pour les bâtiments neufs. Nous souhaiterions une consultation et une démarche transparente pour que cette étape soit franchie avec détermination.

Quelle sera la légitimité de La France, hôte du COP 21 en 2015, si elle n'introduit pas en Europe un objectif contraignant pour l'efficacité énergétique et la réduction des consommations d'énergie ?



L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

Monsieur le Président, l'efficacité énergétique doit être portée au premier plan des priorités pour la France et l'Europe. Elle bénéficie du soutien des secteurs industriels, sociaux et associatifs.

L'Europe a besoin d'une grande initiative politique qui réponde aux préoccupations de ses citoyens et leur offre des perspectives porteuses d'espoir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de ma très haute et respectueuse considération.

Le Président
Bruno LACROIX

Les industriels membres du Collectif Isolons la terre contre le CO₂ :
Aldès, Alkern, Eurocoustic, Isover, Knauf Insulation, Kp1, Lafarge Béton Granulats Services, Placo, Saint-Gobain Glass, Soprema, Ursa, Velux



L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

**M. Le Premier Ministre
Monsieur Jean-Marc Ayrault**

Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne

75700 Paris

Paris, le 20 janvier 2014

Monsieur le Premier Ministre,,

Votre engagement en faveur de la transition énergétique, exprimé lors des conférences environnementales, a été salué par la filière de l'efficacité énergétique. Désormais, pour joindre les actes aux discours, il faut que votre gouvernement soutienne la mise en place d'un objectif obligatoire pour l'efficacité énergétique dans le cadre du Paquet Energie Climat Européen 2030 : c'est une condition indispensable pour réaliser le facteur 4 à l'horizon 2050.

Le secteur du bâtiment représente à lui seul plus de 40% de la consommation d'énergie en France comme en Europe. Il s'agit du plus important gisement d'économie d'énergie dont nous disposons. Vous avez affiché un objectif ambitieux pour ce secteur en annonçant 500 000 logements rénovés et 500 000 logements neufs de classe B à partir de 2017.

Or, nous constatons dans les faits par le biais du retard de transpositions de textes communautaires et du contenu de la notifications auprès de la Commission Européenne dans le cadre de la directive efficacité énergétique en décembre dernier que les engagements de la France ne sont pas en adéquation avec vos annonces.

Quelle ambition pouvons-nous déduire de l'objectif annuel de 220 TWh cumac pour la troisième période des certificats d'économie d'énergie à partir de 2015 lorsque celui-ci correspond déjà à ce qui a été atteint en 2013 sur une base volontaire ?

Que devons-nous comprendre des spécificités françaises ajoutées lors de la transposition de la directive sur la performance énergétique des bâtiments restreignant l'application des réglementations pour les rénovations (non applicables en dessous de 1000 m² et obligatoire uniquement pour les bâtiments construits après 1948). La directive révisée n'est toujours pas transposée (date butoir fixée à novembre 2012).

La complexité et l'instabilité des trop nombreux mécanismes de soutien financier nuisent à la lisibilité et ne constituent pas un signal fort et pérenne vis-à-vis des citoyens. La mise ne place d'un mode de financement unique, dédié et pérenne est plus que jamais urgent.



L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

Au-delà des décisions relatives au mix énergétique que la France peut décider pour le long terme, un plan d'action sur la réduction de la demande d'énergie des bâtiments doit être mené. La proposition de loi sur la transition énergétique pourra en être le cadre à l'automne prochain.

Sur ce point, la création d'une commission spéciale à l'assemblée nationale pour l'examen de la proposition de loi nous semblerait une indication forte de l'importance accordée au sujet.

Les économies d'énergie des bâtiments constituent la plus importante ressource énergétique de notre pays et un puissant moteur économique tant en termes d'emplois que d'activité industrielle non délocalisables tout en renforçant l'indépendance énergétique de la France.

L'état français doit aussi notifier à la Commission européenne en avril 2014 la feuille de route à long terme de la rénovation énergétique des bâtiments dans le cadre de la mise en œuvre de la directive Efficacité Energétique.

La France a l'opportunité de prendre des décisions ambitieuses et pérennes pour le parc construit et de lancer une dynamique du secteur à l'instar de ce qui s'est fait pour les bâtiments neufs. Nous souhaiterions une consultation et une démarche transparente pour que cette étape soit franchie avec détermination.

Monsieur le Premier Ministre, l'efficacité énergétique des bâtiments doit être portée au premier plan des priorités pour la France et l'Europe. En effet, La France, hôte du COP 21 en 2015, peut prendre une position forte en réintroduisant pour l'Europe, un objectif contraignant pour l'efficacité énergétique et la réduction des consommations d'énergie. Un tel objectif bénéficie du soutien des secteurs industriels, sociaux et associatifs.

L'Europe et la France ont besoin d'une grande initiative politique qui réponde aux préoccupations des citoyens et leur offre des perspectives porteuses d'espoir.

Pouvons-nous compter sur vous ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma très haute et respectueuse considération.

Le président
Bruno Lacroix

Les industriels membres du Collectif Isolons la Terre contre le CO₂ :
Aldès, Alkern, Eurocoustic, Isover, Knauf Insulation, Kp1, Lafarge Béton Granulats Services, Placo, Saint-Gobain Glass, Sopréma, Ursa, Velux



L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

Madame Cécile Duflot
Ministre de l'Égalité des territoires
et du Logement

72, rue de Varenne

75700 Paris

Objet : courrier engagement de la France pour l'efficacité énergétique

Paris, le 20 janvier 2014

Madame la Ministre,

Vous voudrez bien trouver en pièce jointe copie du courrier que nous avons adressé à Monsieur Le président de la République François Hollande ainsi que celui envoyé à Jean-marc Ayrault Premier Ministre.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Bruno Lacroix

Bruno Lacroix
Président



L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

Monsieur Philippe Martin
Ministre de l'Ecologie,
du Développement durable et de l'Energie

Hôtel de Roquelaure
246, bd Saint-Germain

75700 Paris

Objet : courrier engagement de la France pour l'efficacité énergétique

Paris, le 20 janvier 2014

Monsieur le Ministre,

Vous voudrez bien trouver en pièce jointe copie du courrier que nous avons adressé à Monsieur Le président de la république François Hollande ainsi que celui envoyé à Jean-marc Ayrault Premier Ministre.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Bruno Lacroix
Président